

Séance extraordinaire du 8 Décembre 1889.

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le huit décembre, à midi, les membres du Conseil municipal de la Commune de Camburs, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> le maire, en session extraordinaire autorisée par M<sup>r</sup> le Préfet de la Charente le 27 Novembre dernier.

Étaient présents: M. M. Chétrais, maire, Badaillac, adjoint, Delchapt, Duches, Beinaïp & Bou, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents: M. M. de Lafond, Greip, Campot & Galand.

M<sup>r</sup> Badaillac a été élu Secrétaire et il a accepté.

N<sup>o</sup> 130.

Nominations  
de délégués  
pour la  
révision  
de la loi  
électorale

M<sup>r</sup> le maire prie le Conseil de vouloir bien désigner trois délégués appelés à participer à la révision de la loi générale des élections en 1890, savoir: 1<sup>o</sup> un délégué chargé spécialement des opérations préliminaires de la révision, & qui devra prendre rapport ensuite aux juges ment des réclamations; 2<sup>o</sup> deux délégués appelés uniquement à faire partie de la commission, chargée de juger les réclamations.

Le résultat du vote au bulletin secret désigne M<sup>r</sup> de Lafond comme délégué chargé spécialement des opérations préliminaires de la révision & M. M. Campot Greip & Badaillac comme délégués appelés uniquement à faire partie de la Commission, chargée de juger les réclamations.

Fait et délibéré le jour, mois & an que dessus, et ont, les membres présents, signé  
Après lecture faite, sauf M. Delchapt pour ne le savoir faire.

Chétrais

Badaillac Duches